

DIAGNOSTIC SÛRETÉ DES LIEUX DE SPECTACLES EN FRANCE

2015 - 2018



CRÉDITS

Le présent document est une publication du Centre National de la Chanson des variétés et du Jazz, Etablissement Public Industriel et Commercial sous la tutelle du Ministère de la Culture. Toute utilisation ou reproduction, totale ou partielle, est soumise à l'utilisation du crédit « Sources CNV – Centre National de la Chanson des Variétés et du Jazz – www.cnv.fr »

Cette enquête est issue du groupe de travail composé Ministère de l'Intérieur, Ministère de la Culture, PRODISS, SMA, SNDTP, CAMULC, SNAM-CGT, SYNDEAC.

Novembre 2018

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Philippe Nicolas

RÉDACTION

Maxime GAUDAIS

Séverine MORIN

Jean-François PAUX

Yann PERRIN

PHOTO

Anja BENEDIK

Diagnostic Sûreté des lieux de spectacles

En partenariat avec le Ministère de l'Intérieur, le Ministère de la Culture, le PRODISS, le SMA, le SNDTP et le CAMULC

Réalisé au printemps 2018, le Diagnostic Sûreté vise à quantifier les besoins du secteur au niveau national dans toutes les catégories de lieux de spectacles. Il s'appuie sur un panel représentatif de 200 ERP et IOP¹ répartis sur l'ensemble du territoire et regroupant des salles de musiques actuelles spécialisées ou pluridisciplinaires, des théâtres privés ou publics, des centres culturels, des festivals en plein air ou dans l'espace public ou encore des lieux de grande jauge comme des Zénith.

Si l'objectif de ce questionnaire était de mesurer le **coût pour les lieux et festivals de notre secteur en matière de sûreté depuis 2015 et leurs besoins pour 2018**, les réponses apportent également des indications sur la manière dont ces établissements ont organisé la sûreté. Par ailleurs, il était nécessaire de mesurer les besoins, qu'ils soient relatifs aux investissements encore nécessaires à déployer, mais aussi à la sensibilisation et à la formation des personnels.

Aujourd'hui les protocoles de surveillance et d'alerte font partie de notre quotidien. Le **surcoût de sécurité** pour les salles et les festivals est non seulement réel, mais il s'est durablement ancré dans les charges des structures. Si le financement de ce surcoût a été supporté en partie par le **Fonds d'urgence au spectacle vivant** et la vitalité du secteur en 2017, des inquiétudes demeurent sur l'avenir, notamment pour les petites structures. Les **investissements de sécurisation** ne sont pas terminés début 2018 et les structures doivent continuer à investir pour parfaire la sûreté de leur ERP. Le poste de **personnel** reste le premier poste de dépenses de sûreté, et les besoins en termes de **sensibilisation, de formation et de coordination** en 2018 ne sont pas moindre que pour les années précédentes.

A noter que cette étude concerne les frais de sûreté des ERP ou IOP (salles ou festivals), mais notamment pour les lieux de grandes jauges, les **producteurs de spectacles** supportent une partie de ces charges, refacturées lorsqu'ils louent les espaces. C'est donc l'ensemble du secteur du spectacle vivant musical et de variétés qui supporte ces surcoûts.

Représentativité du panel des répondants

La représentativité des répondants par rapport à l'ensemble du secteur est limitée du fait du nombre de réponses, mais significatives en termes de diversité des types de structures représentées. Les deux tiers des répondants réalisent plus de 50 représentations par an et les trois quarts ont une fréquentation annuelle totale supérieure à 20 000 entrées (le panel totalise plus de 12 500 représentations en 2017 pour 9,5 millions d'entrées). La part des établissements de première catégorie est majoritaire, ce qui est assez logique vu le contenu des questions, nombre de petits lieux ne se sont pas sentis concernés par une majorité des questions.

Méthodologie de l'estimation pour l'ensemble du secteur

Afin de passer des données communiquées par les répondants à une estimation pour l'ensemble du secteur, la méthodologie suivante a été appliquée :

- Les structures sont réparties par catégorie d'ERP et par contexte de diffusion (salle ou festival).
- Une moyenne pour chaque poste de dépense a été calculée pour chaque catégorie (1, 2, 3, 4) et type de lieux (ERP et IOP).
- Une répartition de l'ensemble des lieux de spectacles (salles et festivals) a été estimée par le CNV et la moyenne des dépenses observée appliquée à la structure estimée du secteur.
- Les évolutions des dépenses de sûreté entre 2015 et 2016/2017 et entre 2016/2017 et 2018 ont été calculées en ne retenant que les réponses des structures qui ont répondu pour les 3 périodes étudiées.

¹ ERP : Etablissement recevant du public / IOP : Installation ouverte au public.

Un surcoût lié aux dépenses de sûreté durablement ancré dans les charges des salles et festivals

Amplifiée par les attentats de 2015 et 2016, la menace terroriste pèse sur l'organisation et le bon déroulement des événements culturels sur l'ensemble du territoire. Le Fonds d'urgence mis en place au lendemain des attentats du 13 novembre 2015 pour faire face aux surcoûts liés au renforcement des mesures de sécurité et aux pertes de recettes a permis de soutenir un grand nombre d'acteurs culturels.

Au total le surcoût lié aux dépenses de sûreté entre 2015 et 2017 s'établit à près de 110 millions d'euros pour l'ensemble des lieux de spectacles (salles et festivals) selon la structure estimée du secteur. Un surcoût ancré durablement dans les charges puisqu'on retrouve à nouveau un différentiel positif de 14,6 millions d'euros en 2018 (voir Tab.1).

Tab.1 : Estimation des dépenses de sûreté de l'ensemble du secteur

	Dépenses de sûreté			Surcoût sûreté	
	2015	2016 - 2017	2018	2015 - 2016/17	2016/17 - 2018
TOTAL	186 931 700 €	296 675 837 €	311 308 863 €	109 744 137 €	14 633 026 €
Salles	158 776 375 €	243 669 752 €	257 249 759 €	84 893 377 €	13 580 007 €
Festivals	28 155 325 €	53 006 085 €	54 059 104 €	24 850 760 €	1 053 019 €

Lecture du tableau : Les dépenses de sûreté représentent pour les salles 243M€ pour 2016/2017 et 257M€ pour 2018, soit un surcoût calculé de 85M€ entre 2015 et 2016/2017, et de 13,5M€ entre 2016/2017 et 2018.

Bien que les procédures soient très différentes d'une structure à l'autre (événements programmés en milieu fermé, dans un lieu en plein air mais clos, dans le domaine public, dans un site patrimonial), les principales incidences des procédures de sûreté sur l'activité des salles et des festivals sont :

- Les coûts des investissements et leur maintenance,
- L'accès aux lieux plus laborieux et la gestion plus complexe des flux d'entrée du public,
- Le coût du personnel de sécurité et la formation des équipes.

Même si ces mesures sont indispensables, elles pèsent lourdement sur le budget des salles et festivals, au détriment parfois du développement des autres activités.

Préparer l'avenir : l'augmentation de la part en investissements

Les postes de dépenses d'investissements étudiés dans ce diagnostic sont : les dispositifs anti-intrusions (plots anti-bélier), le barriérage du site et des abords, la vidéo-protection (caméras), le contrôle du public, des issues et accès (détecteurs de métaux, achats de talkies, visiophones, bornes rétractables), les espaces de contrôles et dépôts d'objets, le contrôle des livraisons (portique d'accès), les espaces spécifiques pour le personnel de sûreté et les coûts supplémentaires spécifiques à la sûreté.

Entre 2015 et 2018, la part de l'investissement dans les postes de dépenses de sûreté a augmenté de 3% à 12% (voir Tab.2). L'augmentation est continue et régulière pour les salles sur les trois périodes étudiée alors que les festivals ont une part d'investissement bien plus élevée en 2016/2017 (de l'ordre de 11%), favorisée par la réactivité liée à la temporalité de leur activité. Cependant ce taux diminue dans les prévisions 2018 à 9%, signe que les investissements les plus importants ont été réalisés, aux rangs desquels citons les dépenses de barriérage et dispositifs anti-intrusion, la vidéo-protection et le contrôle des publics, des issues et des accès (voir Tab.3).

Tab.2 : Répartition des dépenses en investissement et en fonctionnement

Dans le total des dépenses de sûreté	2015	2016 - 2017	2018
Part en investissement	3%	9%	12%
Part en investissement des salles	2%	8%	13%
Part en investissement des festivals	7%	11%	9%
Part en formation	0%	0,3%	0,4%
Part en fonctionnement	97%	91%	87%

Barriérage et dispositifs anti-intrusion : surcoût de 8,5 M€ en 2016/2017

Parmi l'ensemble des réponses au diagnostic, un point de vigilance revient systématiquement quant à la gestion des files d'attente sur la voie publique, même si dans certains cas les aménagements relatifs à la gestion des files d'attente relèvent du mobilier urbain (installation de barrières ou de plots sur le parvis de la salle de spectacle, bornes rétractables pour les espaces accessibles à la technique et aux artistes). On constate d'ailleurs l'effort des collectivités territoriales dans la mise à disposition du matériel.

Pour les festivals, les investissements en dispositifs anti-intrusion ont surtout été réalisés en 2016/2017 avec un surcoût de 640K€ qui tend à se réduire en 2018 (-103K€). Les besoins exprimés pour 2018 concernent surtout du barriérage : sur ce poste de dépenses le surcoût 2018 est similaire au surcoût 2016/2017 à 600K€². Les salles quant à elles ont d'abord investi dans du barriérage (surcoût de 7M€ en 2016/2017, en léger retrait sur 2018) puis à partir de 2018 dans des dispositifs anti-intrusion (surcoût de 2M€ en 2018 contre 300K€ en 2016/2017).

Tab.3 : Détail des postes de dépenses en investissement

	Dépenses Sécurité			Surcoût Sécurité	
	2015	2016-2017	2018	2015 -> 2016/17	2016/17 -> 2018
Espace Personnel de Sécurité	1 517 758 €	1 930 100 €	2 433 564 €	412 342 €	503 464 €
Dispositifs Anti-intrusion	761 547 €	1 708 876 €	3 877 678 €	947 329 €	2 168 802 €
Barriérage	3 272 489 €	10 814 683 €	10 518 768 €	7 542 194 €	-295 915 €
Vidéo-protection	654 272 €	6 960 192 €	4 745 749 €	6 305 920 €	-2 214 443 €
Contrôle des Publics	2 287 947 €	7 730 325 €	10 579 069 €	5 442 377 €	2 848 744 €
Contrôle des Issues et Accès	6 484 547 €	11 197 949 €	16 466 998 €	4 713 402 €	5 269 049 €
Espaces Dépôt Objets Volumineux	84 811 €	1 558 375 €	1 567 531 €	1 473 565 €	9 156 €
Formation		449 165 €	2 023 568 €	449 165 €	1 574 404 €
Coûts Supplémentaires		5 422 948 €	8 059 015 €	5 422 948 €	2 636 068 €

Vidéo-protection : surcoût de 6 M€ en 2016/2017

La Vidéo-protection est l'un des postes qui a subi une évolution très marquée depuis 2015, passant d'un investissement de 650K€ en 2015 à près de 7M€ en 2016/2017, pour un montant total estimé de 4,7M€ en 2018. C'est le seul poste de dépenses d'investissements où le surcoût est en baisse significative entre 2016/2017 à 6,3M€ et 2018 à -2,2M€³. Les investissements ont été réalisés sur ce poste et concernent des salles à 90%. Cette évolution témoigne d'une bonne réaction des lieux suite aux attentats.

Les dispositifs de vidéo-protection sont installés en priorité dans les zones dites « sensibles » (entrées/façades, scènes/fosses, camping). Dans les zones non accessibles au public et les issues de secours, la présence d'un tel système est plus rare mais des dispositifs d'alerte (alarmes notamment) ont été mis en place pour 42 % des répondants.

Contrôles des publics et des issues/acçès : surcoût cumulé de 10,1 M€ en 2016/2017

Ces deux postes de dépenses augmentent de manière continue entre 2015 et 2018 avec un surcoût initial de 5,4M€ en 2016/2017 et un surcoût supplémentaire de 2,9M€ en 2018 pour les dépenses destinées à renforcer et fluidifier le contrôle des publics. Ces dépenses d'investissements concernent des salles à 90%. Pour les investissements liés au contrôle des issues et accès, le surcoût 2018 est deux fois plus élevé qu'en 2016/2017 pour les salles, passant de 2,7M€ à 5M€. Pour les festivals, le surcoût, bien que toujours présent, se stabilise passant de 2M€ en 2016/2017 à 300K€ en 2018. Les investissements sur ces postes, éventuellement mutualisés, restent nécessaires.

² Le poste barriérage était déjà important en 2015 puisque inhérent à l'activité des festivals, notamment de plein air.

³ Cependant, une fois les investissements réalisés, les dépenses se reportent sur le personnel de vidéo-protection, voir page suivante.

L'évolution du coût du personnel de sécurité, premier poste de dépense de sûreté des ERP/IOP

Les dépenses de fonctionnement (87% des dépenses de sûreté en 2018) concernent les postes suivants : Personnel de sécurité, Personnel affecté à la vidéo-protection, Sensibilisation. Le Personnel de sécurité reste le premier poste de dépenses de sûreté des ERP/IOP bien que sa part dans le total des dépenses diminue entre 2015 et 2018, passant de 92% à 80%. Les montants engagés sur cette période ont toutefois fortement augmenté, passant de 172M€ à 249M€, soit un surcoût de plus de 77M€ entre 2015 et 2018. Ce sont des prestations pour plus de 95%.

Tab.4 : Détail des postes de dépenses en fonctionnement

	Dépenses Sécurité			Surcoût Sécurité		
	2015	2016-2017	2018	15 -> 16/17	16/17 -> 18	Total 15 -> 18
Personnel sécu	171 618 422 €	247 126 382 €	248 622 880 €	75 507 960 €	1 496 498 €	77 004 458 €
Personnel Vidéo-protection	249 907 €	1 146 542 €	1 430 701 €	896 636 €	284 159 €	1 180 794 €
Sensibilisation		630 300 €	983 341 €	630 300 €	353 041 €	983 341 €

Le recours au personnel de sécurité est souvent la première mesure mise en place pour sécuriser les flux d'entrées de spectateurs. Pour les festivals, d'autres problématiques entrent dans le calcul de ce poste de dépense :

- Renforcement des équipes de sécurité aux différentes entrées du lieu (site public, village partenaires, village bénévoles, studios de répétition, accès artistes, accès techniques),
- Renforcement des équipes de sécurité sur les routes et les parkings,
- Mise à disposition de personnels et de matériels destinés à la mise en place d'un service d'ordre ayant pour mission d'assurer la mise en application des mesures Vigipirate et État d'urgence (SOI),
- Renforcement du dispositif de secours avec un nombre de pompiers plus important et des vacations horaires rallongées.

En lien avec les dépenses en investissements sur le poste Vidéo-protection, le poste de Personnel Vidéo-protection a crû entre 2015 et 2016/2017, passant de 250K€ à 1,1M€, pour atteindre 1,4M€ en dépenses prévisionnelles pour l'année 2018.

En 2015, le poste de Responsable sûreté existait pour plus de la moitié des structures. En 2016/2017, 68% d'entre elles disposaient d'un responsable sûreté. Pour l'année 2018, la désignation de ce poste grimpe d'un point à 69%. La coordination dans l'équipe de sûreté en lien avec l'équipe de l'ERP ou IOP était avérée à 64% en 2015. Elle s'est renforcée à 75% en 2016/2017 et à 77% pour 2018.

Sensibilisation, formation et coordination avec les autorités publiques : des mesures mises en place dès les attentats de 2015

Les questions relatives à l'organisation de la sûreté étaient nombreuses et précises. Il faut noter que les responsables d'équipements de petites jauges, qui ne sont pas moins sensibilisés à ces questions, ne déploient pas l'ensemble des dispositifs décrits.

Mise en place de programmes de Sensibilisation et Formation : près de 3 M€ prévus en 2018

La mise en place de programmes de sensibilisation a été la première réaction des structures : 24% d'entre elles ont mis en place un programme de sensibilisation en 2017/2018 et 48% prévoient de répéter cet exercice en 2018. Le personnel sensibilisé concerne plus de 1600 personnes sur notre échantillon (le plus souvent des permanents, des extras et des bénévoles). En outre, 630K€ ont été mobilisés pour la sensibilisation en 2016/2017 et 983K€ sont prévus en 2018.

La formation intervient surtout en 2018 : 42% des structures ont prévu de former leur personnel, permanents et cadres notamment, en majorité dans les établissements de catégorie 1. A noter que 450K€ ont été investis dans le domaine de la formation en 2016/2017, et 2M€ sont estimés nécessaires pour ce programme en 2018.



Protocole de gestion d'une alerte attentat

Inexistant en 2015, 40% des structures ont mis en place un protocole de gestion d'alerte attentat entre 2016 et 2017. Ce point reste à l'ordre du jour puisque 48% l'ont indiqué pour 2018. Dans la même veine, des exercices spécifiques « alerte attentat » ont été mis en place pour 13% des structures et 29% prévoient de les faire en 2018. Des procédures spécifiques (alerte à la bombe, colis suspect...) inexistantes en 2015, ont été mises en place par 25% des répondants en 2016/2017 et seront opérationnelles pour 36% des répondants en 2018.

Coordination avec les services de l'Etat

Les prises de contact avec la Préfecture (ou la Préfecture de Police à Paris) sont privilégiées (68% et 13%) en 2016/2017. 30% des répondants ont pris contact avec la Gendarmerie mais seulement 6% avec leur référent Sûreté en DRAC même si 15% annoncent qu'ils vont le faire en 2018.

Si 24% des répondants avaient assisté à une réunion de coordination en 2015, 43 % ont assisté à une réunion de ce type en 2016/2017 et 44% ont prévu de le faire en 2018. En 2015 48% des responsables de structures avaient communiqué le plan et les accès de leur site aux autorités concernées, ils étaient 68% en 2016/2017. 61% des répondants ont pris connaissance du guide réalisé par le Préfet Weigel et s'appuient sur ces conseils pour élaborer leurs actions 2018. En revanche, l'existence du label Sécuri-site n'est connue que par 20% des répondants.

Merci à l'ensemble des participants pour le temps consacré à ce questionnaire. Sans leurs contributions, nous n'aurions pu en tirer ces enseignements.

Merci également aux membres du groupe de travail qui ont conçu et suivi ce diagnostic : Ministère de l'Intérieur, [Ministère de la Culture](#), PRODISS, SMA, SNDTP, [CAMULC](#), SNAM-CGT, [SYNDEAC](#).

Les études du CNV sont téléchargeables sur le site : www.cnv.fr à la rubrique « Les ressources ». Leur utilisation et leur reproduction totale ou partielle sont soumises à l'utilisation du crédit :
« Source : CNV – Centre National de la Chanson, des Variétés et du Jazz – www.cnv.fr ».

Contacts :

Centre de ressource du CNV
Mail : ressource@cnv.fr
Tel. : 01 73 02 31 22

Secteur 3 – Aménagement et
Equipement des salles
Mail : jean-francois.paux@cnv.fr
Tel. : 01 56 69 11 47



CONTACT

CNV
9 bd des Batignolles
75008 Paris

T. 01 56 69 11 30
F. 01 53 75 42 61
E. info@cnv.fr

www.cnv.fr
[@cnv_info](https://twitter.com/cnv_info)

